Écriture inclusive: les squatteurs de la langue française protégés par la Justice



Article rédigé par Causeur, le 19 mars 2023

Source [Causeur] : Un déclin français, encouragé par une justice complice.

François Mitterrand disait, paraît-il, "J'ai deux avocats, Robert Badinter pour le droit et Roland Dumas pour le tordu"... Comment ne pas sortir de cette dérision en prenant acte de tout ce qui nous émeut, nous indigne, nous scandalise et nous stupéfie, crimes, délits, terrorisme, absurdités du quotidien, contentieux incompréhensibles, aberrations contraires au bon sens ? J'ai déjà écrit un billet pour dénoncer la sanctification de l'État de droit dont le caractère globalement intangible est une offense à tout ce que notre société secrète de transgressions inventives, de minorités violentes et d'irrespect des autorités, élues, de police et de justice. Sans omettre mon post d'hier aspirant au retour rapide des peines planchers. Au-delà de ces réformes fondamentales qui seraient de rendre la justice pénale plus rapide et plus efficace, plus accordée avec le sentiment majoritaire des citoyens, tous les jours nous sont proposés des ridicules et des extravagances qui donnent toute licence pour nous interroger sur cette banalité ressassée: les magistrats, judiciaires ou administratifs, doivent appliquer la loi. Parce que je suis un ancien magistrat, je me sens précisément plus légitime que d'autres pour m'en prendre à ces errements qui, demeurés tels quels, amplifieraient la mésentente entre les juges et la société qui les juge.

Une égalité des sexes inappropriée

Par exemple, à la fin de 2021, *Francophonie Avenir* avait demandé à la maire de Paris de retirer deux plaques apposées dans un couloir de l'hôtel de ville, gravées en écriture inclusive. La justice administrative a rejeté le recours de cette association, le 14 mars, au motif que l'écriture inclusive ne contrevient pas à la loi de 1994 sur la langue française.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici

19/03/2023 01:00